

Communiqué de presse

Paris, le 26 juin 2017

Le Réseau C.U.R.I.E et le Médiateur des entreprises signent aujourd'hui une convention de partenariat visant à optimiser les relations entre les entreprises innovantes et les acteurs de la recherche publique

A l'occasion du congrès annuel du Réseau C.U.R.I.E, qui réunit les professionnels de la valorisation, du transfert de technologie et de l'innovation issue de la recherche publique, Nicolas CARBONI, son président, et Pierre PELOUZET, médiateur des entreprises, signent une convention de partenariat qui définit leurs modalités de collaboration dans le domaine de la médiation et de l'accompagnement des entrepreneurs. L'objectif de cette coopération est de **fluidifier les interactions entre les différents acteurs de la valorisation de la recherche publique** (universités, organismes de recherche, grandes écoles, CHU, filiales, instruments du PIA tels les SATT, IRT, ITE, IHU...) **et les entreprises innovantes** (start-up, TPE, PME et ETI).

Conformément au plan « Une nouvelle donne pour l'innovation », le Médiateur des entreprises a reçu pour mission, dès 2014, d'étendre son action au domaine de l'innovation, avec notamment l'objectif d'améliorer les mécanismes de transfert entre acteurs de la recherche publique et les entreprises innovantes. C'est dans ce cadre qu'il travaille déjà étroitement, depuis 3 ans, avec le Réseau C.U.R.I.E.

Un partenariat qui aidera les entreprises à se rapprocher de la recherche publique, au service de l'innovation

Qu'elles soient innovantes ou non, les entreprises françaises semblent encore trop éloignées de l'écosystème de la recherche, ce qui se traduit par **un réel besoin de soutien et d'expertise de la part des PME, afin qu'elles se tournent plus facilement vers l'innovation issue de la recherche publique.**

Par ailleurs, lorsque des collaborations se mettent en place, un manque de connaissance mutuelle peut parfois déboucher sur des situations complexes dans les discussions entre partenaires, que la Médiation des entreprises à vocation à prévenir.

Reconnaissant les avantages mutuels qui résulteraient d'une collaboration encore plus approfondie, le Médiateur des entreprises et le Réseau C.U.R.I.E ont donc décidé d'unir leurs efforts et d'œuvrer à la mise en place **d'un partenariat au service des entreprises et des structures de valorisation.**

Cette convention de partenariat, qui s'articule autour des 4 axes ci-dessous, est conclue pour une durée de 3 ans :

- **Formation** : sensibilisation des membres du Réseau C.U.R.I.E aux actions de médiation menées par le Médiateur des entreprises ;
- **Information et communication** : sensibilisation des entreprises innovantes à la valorisation, la maturation ou le transfert de technologies et à la médiation ;
- **Promotion de bonnes pratiques et prévention** : rédaction d'une charte mettant en avant les valeurs, les postures, les bonnes pratiques et les exemples en matière de collaboration entre PME et organismes de recherche publique ;
- **Résolution amiable des litiges** : orientation vers le Médiateur des litiges entre entreprises et organismes de recherche publique.

Pour Nicolas CARBONI, président du Réseau C.U.R.I.E. : « *Le Réseau C.U.R.I.E. est très heureux de renforcer sa collaboration avec le Médiateur des entreprises. Ce partenariat offrira à nos membres des outils supplémentaires pour fluidifier, accélérer et développer leurs partenariats avec les entreprises innovantes. Nous contribuerons également à instiller progressivement la culture de la médiation et de la prévention dans le domaine des collaborations public-privé.* »

Pour Pierre PELOUZET, médiateur des entreprises : « *L'excellence de notre recherche publique alliée à la performance de nos entreprises innovantes est un facteur clé de l'accélération de notre économie. Cette coopération non seulement constitue un atout majeur pour nos grands groupes, qui s'appuient ainsi sur des partenaires PME innovants, mais aussi pour renforcer l'attractivité de la France à l'international.* »

Contacts presse :

Médiation des entreprises

André Piérard | andre.pierard@finances.gouv.fr

Tél. 01 53 17 87 97

Réseau C.U.R.I.E.

Lisa MESTRE | lisa.mestre@curie.asso.fr

Tél. 01 81 69 68 13

A propos du Médiateur des entreprises :

Le Médiateur des entreprises, placé auprès du ministre de l'Economie et des Finances, vient en aide aux entreprises et aux organisations publiques afin de résoudre leurs éventuels litiges via la médiation et, plus largement, faire évoluer les comportements d'achats, dans le souci de rééquilibrer les relations clients-fournisseurs, au service de l'économie. Il intervient également dans le domaine de l'innovation.

www.mediateur-des-entreprises.fr

A propos du Réseau C.U.R.I.E. :

Le Réseau C.U.R.I.E fédère depuis 26 ans les professionnels de la valorisation, du transfert de technologie et de l'innovation issue de la recherche publique. Fort de ses 190 membres (organismes de recherche, universités, CHU, grandes écoles, filiales de valorisation, fondations, SATT, IRT...), le Réseau C.U.R.I.E assure une mission de promotion, de développement et de professionnalisation du transfert de technologie, de savoir-faire et de compétences issus du secteur public vers le monde socio-économique. Le Réseau C.U.R.I.E est au cœur d'un écosystème public-privé au service de la performance économique et du progrès social.

Le Réseau C.U.R.I.E propose une offre complète de formations aux métiers de la valorisation et du transfert de technologie, assure la distribution des cahiers de laboratoire, outils de protection de la propriété intellectuelle, organise un congrès chaque année, temps fort de la communauté de la valorisation et du transfert, mène l'enquête nationale sur les indicateurs de la valorisation et des partenariats, défend les intérêts de ses membres par ses actions auprès des pouvoirs publics.

www.curie.asso.fr